
Note pour une réflexion sur l'avenir des UMR et les flux de chercheurs CNRS en régions

Le collectif signataire de cette note souhaite provoquer une réflexion sur la délicate question du maintien des UMR – « brique de base » de la politique scientifique française - dans les régions hors Ile de France, dans le domaine des sciences humaines et sociales. En effet, même si la situation n'est pas nouvelle, nous atteignons actuellement un seuil critique qui nécessite une prise de conscience, un débat collectif et des choix urgents. Plusieurs scénarios sont possibles et nous souhaitons que cette note permette de les envisager et, espérons-le, de trouver des solutions aux problèmes soulevés.

Nous évoquerons tout d'abord rapidement quelques données, souvent mal connues des partenaires du Cnrs, qui démontrent une tendance lourde et convergente vers l'érosion des effectifs de chercheurs en régions, avant de faire une série de propositions.

Nous prendrons surtout l'exemple de deux sections de SHS dont dépendent les signataires, les sections 36 et 40 qui regroupent respectivement les chercheurs en sociologie, science politique et droit. Mais cette tendance est également vraie pour d'autres sections SHS (sections 33, 37, 38 et 39 regroupant les chercheurs en histoire, économie et gestion, anthropologie, et géographie), dont nous rappelons aussi les données publiées par le Cnrs en 2011 ci-dessous.

En 2011	Effectifs en France	Age moyen	% + de 60 ans	% + de 55 ans	% Ile de France	% Nord-Ouest	% Sud-Ouest	Nord-est	Sud-est
Section 36 sociologie normes et règles	208	50 ans	27,9%	42,8%	63%	3,8%	4,3%	10,6%	15,4%
Section 40 Politique, pouvoir, organisation	210	49,9	27,1%	40%	62,5%	2,9%	8,1%	7,1%	15,7%
Section 33 mondes modernes et contemporains	193	50,1	23,8%	42,5%	78,2%	3,1%	3,1%	2,6%	9,8%
Section 37 économie et gestion	180	48,6	24,4%	33,9%	53,3%	1,7%	8,3%	8,3%	27,2%
Section 38 sociétés et cultures	173	51,1	28,9%	43,3%	77,5%	0,6%	2,9%	1,2%	15%
Section 39 Espaces, territoires et sociétés	143	46,7	16,1%	26,6%	37,1%	9,8%	17,5%	4,9%	26,6%

*Les totaux des % en ligne ne font pas 100% car s'ajoutent les DOM/TOM et les affectations à l'étranger.

Ce tableau révèle trois faits essentiels :

- La relative faiblesse des effectifs concernés à l'échelle du territoire, mais tout particulièrement dans certains sites (moins de 420 chercheurs au total dans les sections 36 et 40 ; 262 en Ile de France, mais seulement 14 dans le nord-ouest, 26 dans le sud-ouest ; 37 dans le nord-est) ;
- L'âge élevé de ce groupe, puisque près du tiers sera prochainement en retraite (d'ici 2016), avec un solde qui pourra varier entre 300 et 400 chercheurs selon le taux de remplacement, sachant que les créations de postes pour l'ensemble des deux sections (36 et 40) est de l'ordre de 12 postes par an (6 + 6) avec des annonces de réduction drastique pour les années à venir (2015 et 2016) ;
- La concentration sur Paris et sa région. Cette tendance ne concerne pas que les sections 36 et 40, ni d'ailleurs que le Cnrs¹. Ce phénomène est même plus accentué au Cnrs chez les anthropologues et historiens. Si l'on évoque l'ensemble des SHS au Cnrs, la situation est claire et alarmante : 70% de l'ensemble des postes de chercheurs en SHS sont concentrés sur Paris et sa région, et même 50% sur Paris uniquement, au point même que le nombre de chercheurs SHS sur Paris est bien supérieur au nombre des chercheurs sur le reste de la France (787 à Paris contre 549 dans les autres régions)².

¹. A partir des flux d'enseignants-chercheurs entre 2004 et 2011, Baptiste Coulmont souligne ce même phénomène, certaines villes ayant un solde négatif particulièrement important [-134 à Lille, -61 à Nantes, -53 à Rouen, -50 à Rennes, par exemple], alors que Paris avait un solde positif de +453, tout comme, dans une bien moindre mesure, Versailles (+54), Montpellier (+43), Bordeaux (+39) ou Toulouse (+31). Pour plus de détails, voir <http://coulmont.com/blog/2013/06/04/mobilite-enseignants-chercheurs/>

². Voir la carte http://www.cnrs.fr/inshs/presentation/carte_chercheurs.htm. On peut encore une fois souligner la faiblesse des effectifs dans le nord-ouest (Normandie, Bretagne et Pays de Loire).

Si l'on combine cet ensemble de facteurs, il ne fait donc guère de doute que les chercheurs Cnrs en sciences sociales pourraient avoir disparu d'un certain nombre de sites d'ici cinq ou six ans, sachant qu'à cet égard la direction de l'INSHS a souvent soufflé le chaud et le froid³.

Cette situation menace de nombreux sites du fait de mécanismes qui se combinent pour produire et accélérer cette décroissance, parmi lesquels on peut citer :

- L'origine majoritairement parisienne des docteurs candidats au concours qui défendent et revendiquent leur affectation sur Paris ou sa région, pour se maintenir sur le site qu'ils perçoivent, à plus ou moins juste titre, comme réunissant les « centres d'excellence », et ce malgré l'existence d'autres centres hors Paris ;
- le fait qu'en SHS, contrairement aux sciences dures, les chercheurs ne sont pas attirés et fixés par l'existence d'une infrastructure matérielle ou de grands équipements. Pourtant le soutien que fournissent de nombreuses unités en région est loin d'être négligeable en termes de ressources pour la recherche : ressources matérielles mais aussi humaines (personnels IT) : soutien informatique, en gestion, aide au montage de projet, logistique pour les colloques et autres rencontres internationales, aide à la traduction et à l'*editing* en langue étrangère. Mais ces soutiens ne sont pas toujours connus des candidats ;
- le fait que les chercheurs font leur mobilité avec leurs postes sans que l'institution ne prenne en compte leur remplacement. Le CNRS est ainsi l'unique administration où existe une forme de patrimonialité des postes. Même si l'on peut reconnaître qu'une politique de recherche n'est pas en tant que telle une politique d'aménagement du territoire, il est important, d'une part, de ne pas en faire un outil d'affaiblissement des territoires et, d'autre part, de tenir bien davantage compte des priorités de recherche et atouts variables selon les sites et leurs spécificités⁴.
- le fréquent retour vers Paris des chercheurs recrutés après une première affectation en région ;
- l'effet cumulé de la concentration qui fait qu'au fil du temps l'attractivité des unités en région diminue en même temps que la concentration de la masse critique se renforce sur Paris ;

³ . Dans le nord par exemple, il y a quelques années certaines UMR ont été menacées de désUMRisation en cas d'absence de recrutement ou effectivement rétrogradées en Formations de recherche en évolution (FRE).

⁴ . A titre d'exemple, travailler sur la justice européenne des droits de l'homme à proximité des institutions concernées ou sur des enjeux de santé publique à proximité de l'école des hautes études en santé publique, ou sur les politiques publiques dans le Sud de l'Europe dans une unité qui en a fait une de ses spécialités, etc.

- les effets induits par le recrutement par des sections du comité national dont la composition est elle-même le résultat de ces effets de concentration avec une surreprésentation de membres basés sur Paris⁵ ;
- le grand nombre d'unités SHS sur la région parisienne qui permet de compenser les départs d'une unité vers une autre, ce qui fait que certaines UMR parisiennes ont en quelque sorte un double guichet de recrutement : recrutement par mobilité sur site et recrutement par concours.

Il n'est pas question de chercher ici les responsables de cette situation. La concentration des chercheurs Cnrs SHS sur Paris est bien sûr le résultat d'un ensemble de facteurs, qui néanmoins, une fois agrégés, tiennent lieu de politique au service de la concentration, sur quelques centres, des masses critiques nécessaires au changement d'échelle impliquée par la concurrence internationale.

Pourtant, la situation française est à contrecourant des choix opérés dans d'autres pays européens. Alors que la géographie des universités européennes fait une large place à une pluralité de pôles d'excellence dans la plupart des pays (Pays-Bas, Allemagne, Italie, Espagne, Grande-Bretagne, ...), alors aussi que les processus de regroupement des universités par ville créent les conditions d'une synergie relativement inédite pour les sciences sociales dans les métropoles régionales, la gestion du potentiel chercheur du CNRS joue à contre-courant en reproduisant la « macrocéphalie parisienne » ou selon la formule consacrée : *Paris et le désert français*, sans même qu'on puisse soutenir que cette politique de centralisme engendre un exceptionnel rayonnement mondial des SHS françaises.

Il est incontestable qu'une telle concentration et désertification a des effets néfastes pour le CNRS, pour la recherche d'une manière générale, et en particulier pour les UMR, toujours présentée comme la structure de base de la politique scientifique de notre pays. Pour les SHS, sans une mobilisation rapide, la fin est annoncée dans de nombreuses régions.

Quelles propositions ?

Refusant dénonciation stérile et revendications irréalistes, défense *pro domo* et constitution de clans territoriaux, mais soucieux du maintien d'une présence de chercheurs Cnrs sur l'ensemble du territoire, nous proposons ici aux instances du Cnrs et à l'INSHS une série de mesures susceptibles d'infléchir les dynamiques actuelles. C'est la raison pour laquelle les premiers signataires de cette note ne sont pas que des DU de régions, mais aussi de Paris et sa région, ou des membres des sections SHS du comité national et du conseil scientifique de l'INSHS.

⁵. Ainsi bien plus de la moitié des membres élus et des membres nommés de la section 40 sont parisiens, par exemple.

L'esprit général de nos propositions consiste à défendre une vision qui insiste sur les effets positifs pour le CNRS et pour les chercheurs d'une présence hors Paris. Pourquoi ne pas reconnaître, en effet, l'importance d'avoir des représentants en région pour faire connaître le métier de chercheur auprès des Universités ? Pourquoi ne pas insister sur les synergies possibles dans tel ou tel site, du fait, par exemple du réseau des IEP, cruciaux pour ne pas laisser s'affaiblir la science politique parfois isolée dans les facultés de droit. Il faut bien entendu rappeler que cette présence du Cnrs sur le territoire nécessite qu'il y ait des postes, un minimum de postes pour agir sur le pluriannuel.

Nous défendons que le CNRS et la recherche scientifique en SHS ont de multiples avantages à se maintenir en régions : gain de connaissances sur les sociétés et des territoires, très différents de Paris (qui n'est pas la France, ni son modèle réduit) ; ouverture sur des terrains tendanciellement fermés aux Parisiens ; synergie avec des partenaires institutionnels de site qu'il s'agisse de l'Inserm, de l'Ird, de l'Inra, mais surtout des universités dans leur diversité ; possibilité de constituer des partenariats avec des centres et universités étrangers qui n'ont pas les yeux rivés uniquement sur Paris ; accueil dans de meilleures conditions matérielles des doctorants et post-doctorants (donc des chercheurs). Et ces atouts valent tout autant pour les chercheurs, avec la possibilité de prendre des responsabilités et d'apprendre à les assumer avant d'avoir 50 ans : Responsabilités d'axes, d'équipes, voire de laboratoire.

C'est dans cet esprit que nous formulons la série de propositions suivantes :

1. La première est de soumettre ce diagnostic à un ensemble d'acteurs concernés pour engager une discussion, formuler et stabiliser des propositions, esquisser un changement de cap. Les personnes associées pourraient être les suivantes : le Président du Cnrs, le directeur de l'INSHS, les Directeurs adjoints scientifiques en charge de nos sections ; des représentants des comités des sections 36 et 40, de délégations régionales, mais aussi les Présidents et directeurs des établissements partenaires des politiques de site sur le volet SHS, et enfin des élus et personnes en charge des questions de politique scientifique au niveau régional, métropolitain et national, sans oublier des responsables d'unités SHS en France et bien sûr les premiers concernés, à savoir les nouveaux recrutés au CNRS, et plus généralement les chercheurs en SHS. La forme de cet échange pourrait être un séminaire de travail tournant organisé par des délégations régionales et des unités volontaires débouchant, éventuellement, sur un colloque au sujet de l'avenir des SHS au Cnrs et en France.
2. Définir des critères d'affectation qui tiennent compte des enjeux de dotation des sites. Nous suggérons de privilégier systématiquement les premières affectations en région, sachant qu'une telle affectation impliquerait également un engagement minimum de quatre ans permettant de réaliser un programme scientifique et une partie de sa valorisation. Il est probable qu'après quatre ans, un certain nombre de chercheurs feront le choix de rester sur le site tant il est évident que nos activités de recherche sont de moins en moins dépendantes de la présence sur Paris et qu'en outre les conditions de vie et de travail en région sont nettement plus aisées.

3. Une section du Cnrs pourrait aussi proposer, par une délibération publique et motivée, que telle unité ou équipe jugée stratégique en région soit favorisée pour une période limitée. On pourrait aussi imaginer que l'INSHS alloue des postes à des laboratoires avant le concours – solution déjà mise en œuvre antérieurement, en tenant compte des départs à la retraite, mais aussi d'autres critères (capacité à obtenir des contrats; liens avec l'université, etc.). Mais ces priorités devraient nécessairement être définies a priori, de manière transparente, afin d'éviter d'être perçue comme le résultat de pressions ou de tractations entre l'équipe de direction de l'Institut et tel ou tel DU.
4. S'il n'est ni possible, ni souhaitable d'interdire aux chercheurs Cnrs des mobilités qui peuvent correspondre tant au développement de leurs projets de recherche qu'à des impératifs pratiques de leur vie personnelle, s'il n'est pas davantage souhaitable de chercher à retenir contre leur volonté des collègues qui ne souhaitent pas se maintenir sur un site, il est nécessaire de développer les actions visant à faciliter l'intégration des chercheurs(cheuses) sur des sites en région, de développer l'attractivité de ces sites, en soutenant en particulier ceux qui développent des politiques incitatives et fortes, comme, par exemple, les dotations des chercheurs nouvellement affectés, les facilités matérielles d'implantation ou de crédits leur permettant de se déplacer en France et à l'étranger pour leurs terrains de recherche et leur documentation. Il faut aussi rappeler ici que la recherche en SHS ne se fait pas seul et que comptent avant tout les petits collectifs de recherche, d'où l'importance de constituer ces petits collectifs en regroupant des chercheurs par affinité d'objet. Il serait tout aussi crucial de développer des politiques et dispositifs de rapprochement de conjoint qui représente incontestablement une donnée fondamentale des arbitrages des personnes concernées qui commencent en même temps leur carrière et leur vie familiale.
5. Il pourrait appartenir à chaque site de région de se rendre attractif en offrant des perspectives motivantes aux nouveaux chercheurs en termes d'intégration dans des projets, de synergies interdisciplinaires, de possibilités – selon les souhaits - de faire cours ou d'encadrer des recherches. Même si la capacité inégale des sites à atteindre ces objectifs et de fixer les chercheurs demeure une responsabilité locale, il n'en demeure pas moins que le Cnrs pourrait la soutenir en publicisant et renforçant l'attractivité des affectations en région. A titre d'exemple, le Cnrs pourrait proposer des formules de soutien équivalentes à ce que propose le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche en allégeant les services de jeunes maîtres de conférences (aide à la publication, prise en charge de frais d'inscription dans des sociétés savantes ou de grands congrès); certaines métropoles offrent aussi des crédits d'équipement substantiels à de jeunes chercheurs qui ont des projets qui correspondent à des priorités locales. Pourquoi les délégations régionales CNRS ne pourraient-elle pas donner à leurs unités une enveloppe financière (crédits fléchés, frais de mission internationale, aides documentaires) sur une période de deux à quatre ans pour les jeunes chercheurs récemment affectés en région, ou encore pourquoi ne pas leur attribuer une partie dédiée du temps d'un personnel technique ou administratif au suivi de leurs projets en émergence, tout en conditionnant cet appui à une résidence effective sur le site d'affectation. Pourquoi parallèlement ne pas inciter les tutelles universitaires à dédier la majeure partie des préciputs des contrats ANR et autres à cette fonction d'attractivité? Pourquoi ne pas demander à ces tutelles de site, y compris les MSH, de mutualiser les crédits qu'ils allouent à des projets émergents

- pour soutenir les jeunes chercheurs nouvellement recrutés ? Une telle politique coordonnée sur un site pourrait inverser la tendance que le Cnrs a laissé s'amplifier.
6. Compte-tenu de la rareté du nombre de postes de chercheurs en SHS, (une rareté qui constitue bien entendu le principal obstacle ici), ne serait-il pas possible également de plafonner les dotations en chercheurs Cnrs sur Paris pour garantir une meilleure présence du Cnrs sur l'ensemble du territoire ? Des discussions seront nécessaires pour définir le niveau de ce plafond.
 7. Il serait également crucial de favoriser les soutiens de post-doc en région, qui permettent déjà de faire découvrir aux jeunes parisiens que l'on peut survivre en province et y produire d'excellentes recherches.
 8. Enfin, concernant l'obligation de résidence, clairement formulée dans les recrutements dans les universités et néanmoins pas toujours appliquée, elle bute le plus souvent sur des raisons personnelles et familiales. Elle mérite cependant d'être rappelée, tout en sachant que l'important n'est pas toujours d'être sur place mais de prendre le temps de participer et de s'investir dans la vie collective du labo. Pour prendre en considération cette donnée, le Cnrs gagnerait en tous les cas à lever certains préjugés sur le handicap scientifique de telle ou telle affectation hors Paris, alors que la tendance actuelle est plutôt de voir les jeunes chercheurs affectés dans des unités parisiennes chercher leur logement dans sa grande périphérie (à une heure, voire une heure trente de Paris en train), pour des raisons de coût du logement. Il serait bon de faire reconnaître que les modalités de production et l'exercice du métier de chercheurs SHS sont de plus en plus largement indépendants du lieu de résidence. Ne faudrait-il pas que le Cnrs souligne les avantages en termes de conditions de travail (espace, bureau) de certains sites hors Ile de France ?

Ces quelques propositions ne sont, bien entendu, que des exemples d'une panoplie possible de mesures ou de décisions, d'incitations et d'annonces qui permettraient de sortir de la situation actuelle qui, dans un silence assourdissant, aboutira demain à la fin des UMR de sciences sociales dans les régions, hors Ile de France, voire après-demain à la disparition pure et simple de la recherche en SHS au Cnrs. Nous pensons qu'un débat s'impose, susceptible de permettre un changement de cap. Il est encore temps.

Premiers signataires :

Claude Martin, DR Cnrs, DU UMR 6051 CRAPE, Rennes

Erik Neveu, professeur, DU adjoint UMR 6051 CRAPE, Rennes

Denis Ruellan, Professeur, DU adjoint UMR 6051 CRAPE, Rennes

Claire Bidart, DR Cnrs, membre nommée section 40 du comité national

Patrick Le Galès, DR Cnrs, membre élu du bureau de la section 40 du comité national

Cécile Vigour, CR Cnrs, membre nommée section 40 du comité national

Virginie Guiraudon, DR Cnrs, membre nommée du conseil scientifique de l'INSHS

François Dubet, professeur, membre nommé du conseil scientifique de l'INSHS

Andy Smith, DR FNPS, DU UMR 5116, Centre Emile Durkheim, Bordeaux

Hélène Michel, Professeur, DU UMR 7363, SAGE, Strasbourg

Jean-Hughes Déchaux, Professeur, DU UMR 5283 Centre Max Weber, Lyon

Jean-Gabriel Contamin, Professeur, DU UMR 8026 CERAPS, Lille
Alexis Spire, DR Cnrs, DU adjoint DU UMR 8026 CERAPS, Lille
Isabelle Daugareilh, DR Cnrs, DU UMR 5114 COMPTRASEC, Bordeaux
Isabelle Sayn, CR Cnrs, DU UMR 5137 CERCRID, Saint-Etienne
Ariel Mendez, Professeur, DU UMR 7317 LEST, Aix-Marseille
Vincent Simoulin, Professeur, DU UMR 5044 CERTOP Toulouse
William Genieys, DR Cnrs, DU adjoint UMR 5112 CEPPEL, Montpellier
Bertrand Geay, professeur, DU UMR 7319 CURAPP, Amiens
Olivier Giraud, CR Cnrs, co-DU UMR 3320 LISE, Paris
Léa Lima, MCF , co-DU UMR 3320 LISE, Paris

...